BRETAGNE SUD HABITAT

Mandat de prélèvement SEPA

ICS : FR17ZZZ388286

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Bretagne Sud Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bretagne Sud Habitat.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique du Mandat (RUM) :

|_||_|-|_||_|-|_||_||_||_||_||_||_||_||_|-|_||_|-|_||_||_||_|-|_||_||_||_||_||_||_|

Cadre réservé à Bretagne Sud Habitat

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom :
Prénom :

Adresse :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Joindre un RIB

|_||_||_||_|-|_||_||_||_|-|_||_||_||_|-|_||_||_||_|-|_||_||_||_|-|_||_||_||_|-|_||_||_|

IBAN – Code d'identification International du compte bancaire

|_||_||_||_||_||_||_||_| - |_||_||_|

BIC – Code d'identification international de votre banque

Référence locataire

N° Compte :
N° de bail :

Cadre réservé à Bretagne Sud Habitat

Date de prélèvement

Le 4 ☐ ou **le 7** ☐ ou **le 10** ☐ ou **le 15** ☐ (merci de cocher la case de votre choix)

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

SIGNATURE

Fait à _____

Le

Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Exceptée la RUM qui peut être communiquée par la suite, les informations stipulées doivent être renseignées correctement sur le mandat avant la signature du client. Dans le cas contraire, le mandat est invalide.

En accord avec la réglementation en vigueur, Bretagne Sud Habitat a décidé de réduire le délai de notification du montant et de la date de prélèvement. La signature de ce mandat vaudra acceptation de la réduction du délai de prévenance initialement prévu par la réglementation. L'avis d'échéance tiendra lieu de notification au locataire et en reprendra les éléments constitutifs obligatoires.